

## 23. Le Séchey, d'autres sociétés encore

Trois sociétés seront traitées à part, vu leur importance :

Les Garçons du Séchey (vers 1770-1868)

L'Orchestre du Séchey (1898-1936)

Le Chœur-Mixte du Séchey (1938-1961).

### Les sociétés de tir

Ces sociétés étaient très prisées autrefois, d'ailleurs seules autorisées ou presque, sous le régime Bernois.

La société des Mousquetaires du Lieu (1693-1797) put ainsi éventuellement accueillir quelques habitants du village du Séchey.

On relève quelques notes à son propos dans les registres de la commune.

*Du 22<sup>e</sup> janvier 1735. Roy des mousquetaires. Les Sieurs Conseillers donnaient ci-devant quatre plantes sèches ou maculées au Roy des mousquetaires. Plusieurs de ceux qui ont été Roy en ont abusé. Les Sieurs Conseillers les ont retranchées pour l'avenir. Et en place d'iceux, été donné dix baches joint avec les 10 fl. qu'il se donne, sera pour l'avenir en tout 12 fl. 6 S.<sup>1</sup>*

*Du 26<sup>e</sup> mai 1736. Les Sieurs Conseillers ont réglé pour les prix que la commune paie comme suit :*

*Savoir que le Roy aura pour son coup un plat de deux livres et 5 fl. d'argent, ce qui fera dix florins. Au moyen de quoi il fera les deux cibes (cibles) et faire venir le prix à ses frais, outre sera franc de commun et de garde de rôdeurs. Et son lieutenant sera aussi franc du commun et de garde de rôdeurs.*

*Ainsi pour le Roy, 10 fl.*

*Pour les deux commis qui doivent veiller à ce que tout se passe en bon ordre, à chacun 1 fl. 3 s., et feront aussi pour le jour que l'on tire au Roy et pour les rechanger s'il est nécessaire. M. le Capitaine et Commandant d'exercice leur aideront et rechangeront dans leur besoin, aussi pour ce 2 fl. 6 s.*

*Pour les chigares (ciblarde) à chacun 1 fl. pour le jour du prix, 2 fl. et 1 fl. pour le jour du Roy, en tout 3 fl.*

*Outre leur sera payé par ceux qui feront les coup du blanc (?), comme de coutume qui 1 s. par coup.*

*Pour Mr. Le Capitaine pour ses peines et s'aider aux commis 2 fl. 6 s.*

*Pour le secrétaire, 2 fl. 6 .*

20 fl. 6 s.

*Pour les deux chapelets, 5 fl.*

*Pour 24 prenant à chaque cible pour les deux 48*

90 fl.

---

<sup>1</sup> ACL, A2

Font en tout 115 fl. 6

*Pour lesquels LL.EEces donne pour les prix 44 fl.*

*La commune donne, 71 fl. 6 s.*

115 fl. 6

*Pour tirer au dit prix, les Sieurs Conseillers ont réglé que tout ceux de la commune qui demeurent dehors, tant régent que à d'autres services, ils n'y seront point admis, à moins qu'il ne fassent tous les tours de commun qui se font dans la commune et supporter toute autre charge que les communiens qui résident dans la commune supportent, et s'ils ne l'ont fait, de payer au Sr. Gouverneur à la valeur de ce que chacun aura fait.*

*A aussi été arrêté que chacun tirera avec son propre fusil, tant officier que soldat<sup>2</sup>.*

Mais ce village allait se doter d'une société personnelle de ce genre, La Société militaire des Amis Réunis du Séchey, signalée en 1858. Nous n'avons aucune information supplémentaire sur celle-ci.

Mais bientôt aussi les hommes du Séchey purent adhérer à la Société de tir des Charbonnières-Séchey s'activant sous le nom d' « Armes de Guerre » de 1874 à 1974, qui utilisa pour l'essentiel de son activité le stand de tir de la Combe, en dessus des Charbonnières.



La Société de Tir « Aux armes de guerre » Charbonnières-Séchey le 14 juillet 1907

<sup>2</sup> ACL, A2, voir sous la date du 26<sup>e</sup> mai 1726.

Il ne semble pas que des sociétés sportives aient existé au Séchey. Les mordus d'une discipline quelconque se dirigeant, pour le foot vers le Lieu, pour le ski vers ce même village ou vers les Charbonnières.

Pour la société de fromagerie, voir chapitre consacré à l'industrie laitière.

Pour les pompiers, rien n'a encore été mis sur papier.

Les paysans du Séchey pouvaient faire partie du Syndicat d'élevage bovin Le Lieu – Le Séchey, créé en 1913. Celui-ci louera l'alpage de la Tépaz dès ce moment-là.

Un syndicat du petit bétail fut créé dans la commune du Lieu, siège social au Séchey, en 1945, avec une fin probable déjà en 1947 faute de combattants. Archives aux ACL, sous la lettre JBP.

### **La Bourse des Pauvres du village du Séchey**

Les archives sont déposées aux AHS :

L1 1797 – 1853

L2 1854 – 1889

L3 1890 – 1931.

Les comptes, passé cette date, peuvent figurer dans les mêmes registres que ceux du village du Séchey, avec une suppression de la bourse dans les années soixante-septante.

Le premier livre des comptes de la Bourse des Pauvres commence le 30 Xbre 1797.

Seule question : est-ce vraiment-là le début de la dite Bourse ou y eut-il des registres ou des écritures l'ayant précédé ?

Les activités de cette bourse sont traditionnelles. On accueille les dons faits en legs divers, en amendes éventuelles. Tout ceci constitue un capital que l'on fait fructifier en prêtant, soit aux particuliers soit aux collectivités, village en particulier et dont les intérêts iront pour soulager des nécessiteux. Il est évident que les sommes à disposition ne sont pas bien élevées, néanmoins elles permettront, on le suppose, d'acheter quelque kilos de pain, de fournir tels ou tels habits à des personnes dans des situations pauvres voire tragiques parfois.

La Bourse des Pauvres joue donc un rôle si modestes que soient ses revenus. Elle est un élément de la solidarité villageoise qui ne laissera pour dire jamais personne crever de faim.

Les Garçons du Séchey offrent parfois une certaine somme à la Bourse des Pauvres, ainsi 6/6 frs. en 1815.

Il était donc de bonne politique de s'intéresser aux pauvres et de les soutenir.

## Société du progrès

*Progrès, société, demande. On dépose sur le bureau une lettre du sieur E. Buffat régent, en date du 18<sup>e</sup> courant, au nom de la société que se propose d'établir un certain nombre d'individus sous la dénomination de Société du Progrès dans une des chambres de la maison de ville, demandant pour ce cas l'autorisation de la municipalité en l'accompagnant des règlements constitutifs.*

*La municipalité, après lecture des susdits règlements qui sont trouvés conformes au bon ordre, délibérant sur la demande, accorde à la dite société les fins de sa demande, sous réserve qu'elle ait ses réunions à l'auberge ainsi qu'elle en a fait la demande dont un extrait lui sera donné à sa réquisition<sup>3</sup>.*

Un Comité du local fut fondé en 1947. Ses buts :

Local des Sociétés. – Charges du Comité de gérance.

Article.

- I. Conformément à l'article II du règlement général, un Comité de 5 membres gérera le bâtiment, la place et les biens.
- II. Ce Comité est nommé pour 2 ans et rééligible.
- III. Ce comité se constituera lui-même, soit un président, un vice-président, un secrétaire caissier.
- IV. Chaque année il présentera les comptes et un rapport de sa gestion à l'Administration du village.
- V. Les fonds du local seront alimentés par : le solde éventuel du fonds de construction – les contributions des sociétés et autres – le produit des séances de cinéma, les ventes organisées par le comité de gérance, les dons, etc.
- VI. Il mettra la place de concierge au concours, le nommera et le surveillera dans ses fonctions.
- VII. Les membres du Comité de surveillance ont l'accès du bâtiment en tout temps.
- VIII. En cas de nécessité, ces divers règlements sont révisibles par le Comité de gérance d'entente avec l'Administration du village.

Les procès-verbaux de ce Comité portent sur 1947 à 1968. Il est intéressant de découvrir la première assemblée du 6 mai 1947 :

---

<sup>3</sup> ACL, A14, du 19 janvier 1840

*Dans sa dernière assemblée le Conseil général, sur proposition du Conseil administratif, décide de former un Comité du local. Le but de ce comité est d'organiser de temps à autre une manifestation afin d'apporter quelques deniers dans la caisse du village. Ce local presque improductif aujourd'hui, est grevé de grosses dettes, dettes trop lourdes pour un petit hameau à revenus très limités.*

*Le Conseil général a formé le Comité du local. Il est composé de MM. Camille Meylan, Sami Meylan, Jean Leisi, Gaston Meylan, Frédy Villard, Roger Dépraz et Fontannaz.*

*La première assemblée a lieu le 6 mai. Mr. Camille Meylan en assume la présidence provisoire. Proposé à accepter de présider ce comité, Mr. Camille Meylan se récuse ainsi que Mr. Frédy Villard et Sami Meylan. Après quelques délibérations, le comité est formé comme suit : Mr. Gaston Meylan, président, Sami Meylan, caissier et Fontannaz secrétaire. Mr. Gaston Meylan prend possession de sa nouvelle fonction et en quelques mots exprime son espoir que chacun travaillera pour le bien du village et assumera la fonction qui pourra lui être attribuée. Mr. Frédy Villard demande que le comité se renseigne afin de savoir si l'on est en droit d'organiser une manifestation. Mr. Gaston Meylan fera le nécessaire. Il est encore discuté au sujet de l'organisation d'une kermesse ainsi que la date qui est prévue pour fin juin. Les renseignements seront demandés afin de trouver un dimanche n'ayant pas de manifestations dans la région.*

*Pas d'autres propositions, la séance est levée.*

*Le secrétaire : Robert Fontannaz*

La dissolution de ce comité intervint dans la séance du Conseil général du 12 décembre 1968, et sur demande du Conseil administratif.

## **La Société de développement**

En 1956 Frédy Villard lance l'idée de créer une Société de Développement pour le village. Mais, devant l'air sceptique et les critiques même de membres de l'administration, il se déclare déçu déçu et laisse tomber l'affaire<sup>4</sup>.

L'idée renaît en 1959 où cette fois-ci il y aura conclusion, et celle-ci menée sous l'impulsion apparemment du village lui-même :

*Administration Le Séchey*

*Le Séchey, le (s.d.)*

*Assemblée de la Société de Développement du village du Séchey au local des sociétés à 20 heures 30.*

---

<sup>4</sup> AHS, AA11, 1956

*Mesdames, Messieurs,*

*Depuis un certain temps déjà, un comité provisoire s'est formé dans le but de préparer les bases d'une société de développement. Celle-ci aura, comme toute autre société analogue, le but de contribuer à l'embellissement de notre village et à son développement économique. Elle s'intéressera également à tout problème pouvant représenter un bien ou une amélioration dont jouirait l'ensemble de notre population.*

*Cette société n'atteindra le but qu'elle s'est tracé que si elle bénéficie de l'appui de chacun.*

*C'est pourquoi nous nous permettons aujourd'hui de vous convoquer à cette assemblée aux fins de procéder à l'adoption des statuts et à leur application.*

*Dans l'espoir de vous y rencontrer très nombreux et avec nos remerciements pour tout l'intérêt que vous voudrez bien témoigner à notre société, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos sentiments distingués*

*Au nom du comité provisoire de la Société de Développement du village du Séchey :*

*Le Président : R. Baudat*

*Le Secrétaire : F. Dépraz*

*Le Conseil administratif vous prie d'assister nombreux à cette assemblée constitutive.*

*Le Président : F. Villard*

*Le Secrétaire : E. Rochat*

*C'est parti, et bien parti, puisque cinquante ans plus tard, la Société de Développement du Séchey est toujours active.*

*Ses archives<sup>5</sup> ne nous sont connues, elles restent par ailleurs partielles, que de 1959 à 1986.*

*Elle touchera au départ 200.- de subside de la part de la commune et 400.- de la part du Comité du local. Sa tâche essentielle en cette première année, mettre en place 3 bancs au moins.*

---

<sup>5</sup> AHS, JA1, comptes et pièces justificatives 1959 à 1986

Le Séchey le 1<sup>er</sup> juin 1959.

A. l'Administration du village du Séchey.

M<sup>r</sup> le Président et Messieurs.

La Société de développement du Séchey vient par ces lignes vous demander l'autorisation de poser 3 bancs sur le terrain communal dont vous êtes fermier, soit : 1 à la place feu du 1<sup>er</sup> Août, bordure du chemin Paul Brét, 1 en bordure de la route cantonale au lieu dit Petit Etang, et 1 au bord de la route de la gare du Séchey. La même demande a été faite à la Municipalité du Lézin.

Espérant que votre demande soit agréée, recevez  
M<sup>r</sup> le Président et Messieurs nos respectueuses  
salutations

Pour la Société de développement du Séchey  
Le Président  
René Baudlaty

Le Secrétaire  
Francis Dejourné

Le subside communal semble être payé année après année par la commune, toujours d'un montant de 200.-

Fortune au 30 avril 1961 : environ 900.- en espèce, 3 bancs, 3 pinceaux, 1 registre des procès-verbaux, 2 timbres Sté développement, 1 tampon secrétaire et 1 jeu de chablon.

Ce n'est pas gras tout de même !

Bal du 14 octobre 1962 qui offre un bénéfice de quelque 400.-

Les particuliers paient une cotisation de 3.-

Le loto de 1962 laisse à son tour un joli bénéfice de 228.-

La fortune de la société augmente en conséquence.

L'activité de la société reste très modérée voire inexistante, se contentant d'organiser son loto en vue de remplir la caisse.

Ce n'est apparemment qu'avec l'arrivée au village de nouveaux habitants, qu'elle retrouvera quelque couleur pour se lancer en plein dans l'organisation de différentes manifestations festives ou culturelles.

Elle participe aussi régulièrement au Noël du Séchey.

## **NOEL AU SECHEY**

**Comme chaque année, la fête de Noël au village aura lieu le 23 décembre à 19 h 30**

**Vous êtes tous et toutes cordialement invités à passer cette soirée à la grande salle du village. Bienvenue également à vos amis, à vos proches et à leurs enfants.**

**Cette année encore, les enfants présenteront une petite pièce sur le thème de Noël.**

**Après le message du pasteur, l'allumage du sapin, les chants spécialement préparés par une douzaine de personnes du Séchey, la distribution des cornets surprises aux enfants, nous partagerons une collation et les diverses pâtisseries préparées avec amour par les habitants de notre charmant petit village. (bienvenue aux spécialités !!)**

**Pour la société de développement**

**Danièle, Véronique et Valérie**

## Sociétés invitées

La Grande salle du déchet sut jouir d'une bonne petite réputation et par cela même eut l'occasion d'accueillir de nombreuses autres sociétés que celles du village.

Nous en faisons un tour rapide.

Le « **Groupe de Jeunesse** » de la paroisse du Lieu, adresse une lettre au Conseil Administratif du village du Séchey, en date du 27 janvier 1939, pour protester contre l'augmentation de la location de la salle du village utilisée pour ses réunions, passant de 30.- par année à 80.- Cette société en conséquence envisage de renoncer à faire ses séances dans l'hospitalier local de la Grande salle.

Réponse du village du 14 février 1939 :

*Au Groupe de Jeunesse de la commune du Lieu,  
Monsieur le Président, Mesdemoiselles et Messieurs,*

*Nous vous accusons réception de votre honorée du 27 janvier écoulé, nous informant de votre intention de quitter notre Grande salle pour le seul motif d'une augmentation de location.*

*Votre décision ne permettant aucune discussion nous semble un peu irréflechie.*

*En effet, en vous faisant cette proposition d'augmentation, il n'était nullement dans notre intention de faire tort à votre société que nous aimons et que nous respectons pour le but qu'elle poursuit.*

*Cette location de salle, fixée à 80.- annuellement, ne nous paraît pourtant point excessive, comparée aux exigences de nos villages voisins pour le prêt de leur local.*

*Nous pensons étalement que vous reconnaissez la part qu'à fait notre village pour votre société jusqu'à maintenant ; dès janvier 1930 à fin 1938, soit pendant 9 ans, le Groupe a librement disposé de notre salle pour toutes ses séances, fêtes religieuses (etc.) et pour ce laps de temps, nous avons reçu du Groupe la somme de 234.-, ce qui fait en moyenne 26.- annuellement.*

*Cette finance n'ayant jamais couvert les frais d'éclairage et nettoyage nous incombant, nous estimons de ce fait que la salle et tout le matériel la meublant, vous ont été prêtés gratuitement ; vous voyez par là que notre village a du y mettre de son argent chaque année.*

*S'il est peut-être vrai que vous n'avez pas les possibilités d'augmenter vos ressources comme une autre société, nous pensons alors que les villages du Lieu et des Charbonnières que vous représentez, ne se refuseraient pas eux aussi à témoigner leur attachement à votre société en lui accordant un petit subside lui*

*permettant de payer ce supplément de location sans que cela nuise à votre caisse.*

*Maintenant, pour ces bougeoirs dont il est fait mention dans votre lettre, notre administration ayant toujours ignoré l'existence des dits, se trouve dans l'impossibilité de vous renseigner.*

*Veillez croire, Monsieur le Président, Mesdemoiselles et Messieurs, à l'assurance de nos meilleures sentiments.*

*Pour l'administration du Séchey :*

*Le Président :*

*Le secrétaire : F. Villard*

Le groupe proposera de passer de 30.- à 50.- mais ne pourra pas aller outre. Par lettre du 1<sup>er</sup> mars 1939.

Ce groupe, que remplacera plus tard ce que l'on appellera les J.P (Jeunes Paroissiens), serait né avant 1926. C'est cette année-là dans tous les cas que le groupe organisa une sortie mémorable au Suchet. Événement marquant pour tous ces jeunes se retrouvant ensemble pour une pistée qui allait réclamer d'eux force, courage et patience.

Course évoquée par nous en 1970 avec Roland Lugrin du Lieu, l'un des participants, tout étonné de découvrir 34 ans plus tard des photos de cet sortie qu'il n'avait jamais vues !



Une ambiance du tonnerre au chalet du Suchet où l'on peut se restaurer



Une pause, sur ce que l'on suppose être le sommet du Suchet.



Quelques beaux brins de filles qui vous donneraient envie de monter sur n'importe quel Suchet ! Tout à droite, avec la moustache, Roland Lugrin, notre interlocuteur quelque cinquante ans après la prise de cette image et tout étonné de découvrir des photos qu'il n'avait jamais vues !

On retrouve les J.P. du temps du pasteur Frédéric Jomini qui tint la Paroisse du Lieu de 1932 à 1951<sup>6</sup>. Ceux-ci s'en vont égayer les malades à l'Hôpital du Sentier :



Le pasteur Jomini est au centre de ce groupe de joyeux lurons et de joyeuses luronnes.

---

<sup>6</sup> Le pasteur Jomini devait malheureusement décéder de maladie le 5 mars 1951 à l'Hôpital de St-Loup, à l'âge de 44 ans. Il avait donc fait l'essentiel de son pastorat dans la Paroisse du Lieu. Voir à son sujet l'Histoire du village des Charbonnières.



Beaux gars, jolies filles, le groupe a de l'allant...



Mais il n'est pas certain que la jeunesse du Séchéy ait toujours voulu être chaperonnée par le pasteur, si sympa celui-ci savait-il être ! On aura reconnu l'endroit, à la sortie du village, du côté du Plat du Séchéy et du Crêt chez Rollier.



La Fourmi, société de vannerie



Cette société, quoique ayant ses activités au Séchey, était menée administrativement presque exclusivement par Mlle Léonie Rochat des Charbonnières. Elle laisse quelques archives.

Elle découle de la crise des années trente. On espère pouvoir y faire front en occupant du monde dans le tressage de l'osier, avec une production qui pourra être vendue à travers le pays.

Sans atteindre probablement les sommets escomptés, elle joua néanmoins son rôle et permis à toute une catégorie de gens mis momentanément « sur la paille » de se recycler dans l'osier !

Elle naquit en 1932. On peut estimer son activité essentielle dès cette époque à l'avant-guerre. La comptabilité traîna néanmoins jusqu'en 1960, année où la société fut définitivement dissoute.

**LA FOURMI S.A.** Les Charbonnières , le 23 Juin 1932.

SOCIÉTÉ DE VANNERIE

DE LA

COMMUNE DU LIEU

Tit :  
Au Conseil Administratif,  
Les Charbonnières.

Monsieur le Président & Messieurs,

Faisant suite à votre honorée du 2 Mai écoulé et à divers entretiens que nous avons eu l'honneur d'avoir avec Mr. le Président du Conseil Administratif touchant cette question du prêt de capitaux à notre association, nous nous permettons de vous demander de bien vouloir nous faire savoir, le plus vite possible, s.v.pl., si ce prêt sera consenti en notre faveur. Il s'agirait donc d'un capital de Frs. 3000.-- pour lequel nous serions prêts à payer un intérêt de 4 %.

Tenant compte de vos désirs, nous avons fait des démarches auprès des Conseils Administratifs des autres villages de la Commune également intéressés à l'affaire afin qu'ils garantissent et chacun pour 1/3 les intérêts de la somme prêtée, laquelle, comme vous le savez, doit égaler le capital sans intérêts que la Confédération met à notre disposition.

Nous espérons que vous voudrez bien examiner notre demande avec bienveillance et, en nous permettant de compter sur une réponse favorable, nous vous présentons, Monsieur le Président et Messieurs, l'expression de nos sentiments respectueux et reconnaissants.

Au nom de Sté. de Vannerie de la Commune du Lieu :

Le Président :

*G. Aubert*

La Secrétaire :

*L. Rochat*



Une exposition dans la grande salle du Séchey. Léonie Rochat à gauche, avec son éternel béret blanc, qui tourne le dos au photographe, par ailleurs cachée par une autre protagoniste.

### **Le ski-club des Charbonnières**

Le village du Séchey, plus anciennement le Comité du Local, prêta maintes fois des tables au ski-club des Charbonnières pour l'organisation de ses soirées, concours et autres manifestations.

Le village eut aussi l'occasion d'avoir à faire avec cette société très dynamique à l'époque, et dont faisaient aussi partie par ailleurs plusieurs jeunes du village, avec même Gérard Meylan comme président un certain nombre d'années.

**SKI - CLUB DES**



**CHARBONNIÈRES**

Membre de la Fédération Suisse  
de Ski

Les Charbonnières, le 18 août 1955

A L'ADMINISTRATION DU VILLAGE DU SECHEY  
A l'Attention de Monsieur Le Président  
Le Séchey.

Monsieur le Président et Messieurs,

Le Ski-Club des Charbonnières se propose de recouvrir la piste de saut des O.J. ( Organisation de Jeunesse ) de mottes de terre qui seraient prises sur le pâturage du Crêt-à-Badeau. Il s'agit donc de niveler quelques-uns de ces petits monticules de terre qui se trouvent en abondance sur le pâturage en question. Quantité approximative à enlever : 2 à 3 camions.

Le travail <sup>effectué</sup> effectué très proprement et le pâturage n'en souffrirait aucunement. Au contraire, il n'en deviendrait que plus plat !

En espérant que vous nous accorderez l'autorisation d'effectuer ce travail, et tout en vous remerciant à l'avance d'une réponse favorable, nous vous présentons, Monsieur le Président et Messieurs, nos salutations distinguées.

**SKI - CLUB  
CHARBONNIÈRES**

Pr. Le Ski-Club Charbonnières.

LUGRIN Gilbert

## Hockey-Club Pont-Charbonnières – HCPC –

Loua plusieurs fois la salle pour des soirées. Les bons rapports avec ce club, dont par ailleurs Monsieur Robert Magnenat fut président plusieurs années, débouchèrent sur une prise de contact lors des projets de construction d'une patinoire artificielle, dans le Cercle ou dans le district.



ADMINISTRATION  
LE SÉCHEY

Le Séchey, le 25 avril 1961

HOCKEY-CLUB PONT-CHARBONNIÈRES

LE PONT

Monsieur le Président et Messieurs,

Nous accusons réception de votre honore du 10 et portons à votre connaissance que son contenu a retenu toute notre attention. Cependant, il ne nous est pas possible de vous donner notre avis, tant sur le fond que sur la forme du sujet. En effet, l'évolution des sports sur place n'est pour nous que d'un très mince intérêt et quelle qu'elle soit, elle ne touchera que d'une façon assez éloignée la vie du Village du Séchey.

La construction d'une patinoire artificielle étant très coûteuse, nous pensons que celle-ci devrait plutôt être étudiée sur le plan du District. Notre Cercle ne comptant que quelques deux mille habitants, une telle entreprise ne pourrait être, nous semble-t-il, qu'une réussite.

Nous regrettons vivement de ne pouvoir vous apporter un avis plus constructif, mais sommes cependant persuadés que vous comprendrez notre position à ce sujet.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président et Messieurs, à l'assurance de notre parfaite considération.

Pour le Conseil administratif du Séchey:

Le Président.

Le secrétaire.

F. Willard

C. Willard

Société coopérative de la  
**PATINOIRE ARTIFICIELLE**  
de la Vallée de Joux  
(en formation)

Le Sentier, le 10 août 1961.

Au Conseil Administratif du  
Village du Séchey  
Le Séchey

Monsieur le Président et Messieurs

Nous avons lancé, en juin dernier, une souscription publique en faveur du financement d'une patinoire artificielle à la Vallée de Joux.

Nous avons pris la liberté, à cette occasion, de solliciter votre appui financier, cet important projet d'intérêt général ne pouvant être réalisé qu'avec le concours des principaux milieux économiques de la région.

Sachant que les questions financières de quelque importance sont généralement du ressort d'assemblées générales qui ne se réunissent pas fréquemment, nous comprenons fort bien qu'il ne vous ait pas encore été possible de répondre à notre appel.

Toutefois, comme nous devrions pouvoir passer certaines commandes au début du mois prochain pour éviter des augmentations de prix importantes, nous nous voyons - bien malgré nous - dans l'obligation de vous rappeler notre lettre-circulaire du 5 juin dernier.

C'est la raison pour laquelle nous nous permettons de vous faire savoir que vous nous rendriez grand service en nous faisant connaître - d'ici au 31 août 1961 - vos intentions en ce qui concerne notre projet et son financement.

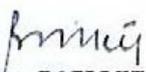
Il reste bien entendu que nous nous tenons avec plaisir à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires qui pourraient vous intéresser ou pour toute entrevue que vous pourriez désirer en vue de connaître notre étude dans tous ses détails.

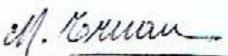
En vous remerciant d'avance de votre précieux appui et de votre bienveillante compréhension pour tout ce qui touche au développement de notre région, nous vous présentons, Monsieur le Président et Messieurs, nos salutations distinguées.

LA COMMISSION D'ETUDE

Le Président :

Le Secrétaire :

  
Jean BOILLET

  
Marcel TRUAN

P.S. : Comme les établissements bancaires ne nous transmettent les souscriptions que périodiquement, nous nous excusons pour le cas où vous auriez déjà fait le nécessaire.

## La Persévérante

Etant un village modeste, ayant d'ailleurs déjà son orchestre, il était impensable que le Séchey puisse faire vivre une fanfare par dessus le marché. Celle-ci existait par contre au village voisin du Lieu, créée en 1865 déjà. Et quoique émanant d'une agglomération de dimensions plus importantes, elle connaissait elle aussi ses hauts et ses bas, pour être aujourd'hui, sauf erreur, mise en veilleuse.

Et pourtant qu'il était beau, les uniformes des années septante-huitante.

De nombreux habitants du Séchey participèrent à la bonne marche de cette société, ici la famille Rochat, avec père, fils et fille.

Chacun reconnaîtra les siens.



Nous sommes à la fin des années septante, devant le local du Lieu. La mascotte a elle aussi fière allure.

Le village du Séchey fut naturellement sollicité sur le plan paroissial. Tel que ci-dessous :

Association pour la construction  
d'une salle de paroisse  
Le Lieu

Le Lieu, le 19 février 1964

Administration du village du Séchey  
Par Monsieur Raoul Meylan, président

Le Séchey

Messieurs,

Notre paroisse va entreprendre durant cette année des travaux d'agrandissement et de restauration de sa salle de paroisse. Ces locaux deviennent, à l'heure actuelle, indispensables pour que les paroissiens puissent se mettre au travail et recevoir la formation chrétienne à laquelle ils aspirent.

Cette construction, devisée à Fr 36.000.--, représente une charge assez lourde pour une petite paroisse où chacun est prêt à faire un don au maximum de ses possibilités. C'est pourquoi nous nous permettons en toute simplicité de venir solliciter votre appui.

Dans l'espoir que vous pourrez accéder à notre demande, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments dévoués.

Pour le Comité :

G. Morel, secrétaire

Ed. Meylan, président

*G. Morel*

*E. Meylan*

Annexes : un dépliant  
un bulletin de versement

*lou. fou.*

*20*  
*R. Meylan*

Les Charbonnières, le 27 mars 1968

Au Conseil administratif LE SECHEY,

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, la paroisse du Lieu envisage de doter le temple des Charbonnières d'orgues à tuyaux dont le coût s'élève à 26 000.- environ.

La souscription qui vient d'être ouverte a déjà remporté un beau succès et montre une fois de plus la générosité de la population de notre commune. Etant donné que l'église des Charbonnières est aussi celle des habitants du Séchey, nous nous permettons de vous demander votre appui pour la réalisation de notre projet. A titre d'information, nous vous signalons que le Village et la Société de développement des Charbonnières nous aideront également financièrement.

En vous remerciant de bien vouloir examiner notre requête et en vous remerciant également d'avance de nous donner une réponse que nous espérons favorable, nous vous adressons, Monsieur le Président, nos salutations les meilleures.

Pour la commission des orgues :  
G. Reymond

### **Charbonnières-Variétés dite la Chava**

Activités de spectacles culturels organisés par des jeunes des Charbonnières (et d'ailleurs), et après une « plantée » au Lieu avec Ricet Barrier, organisèrent désormais leurs manifestations dans la Grande salle du Séchey mieux adaptée.

Activité à la fin des années septante et au début des années huitante.

Membres : Gilbert Rochat dit Gibus – Laurent Lugrin – Jean-Michel Rochat – entr'autres.

Michel Bühler fut l'invité traditionnel de ces spectacles.

Salle du Séchey utilisée aussi par la **Compagnie du Clédar** pour y donner du Tchékov, mémorable prestation de qualité effectuée au milieu des années nonante.



Combien de soirées pour les sociétés du village dans cette salle modeste, mais d'une ambiance toute particulière. Il resterait à raconter les séances de promotion pour que tout soit complet !